

FLASH INFO

20 avril 2022

Flash Info 2022

Hausse du SMIC le 1^{er} mai 2022

Le SMIC est revalorisé de 2,65% au 1^{er} mai ([arrêté du 19 avril 2022 publié au JO du 20 avril 2022](#)), ce qui porte son taux horaire à 10,85€. Le montant du SMIC brut atteint ainsi 1 645, 58 € par mois pour un salarié aux 35 heures (base 151,67 heures). Cette hausse automatique se déclenche en raison de l'inflation qui a dépassé les 2% en ce début d'année.

Par conséquent, pour ce qui est de l'application des salaires minima de la branche assainissement et maintenance industrielle; **pour rappel**, un avenant n°37 relatif aux minima conventionnels pour 2022 a été signée le pour une application au 1^{er} mars 2022 (cf. circulaire FNSA en PJ). Celle-ci reste applicable, a minima (sauf si vous avez décidé de fixer, dans votre entreprise, des montants de salaires plus favorables que ceux prévus dans la CCN AMI), **après la date du 1^{er} mai 2022** sauf **pour les coefficients 160 et 170** qui sont dorénavant en dessous du SMIC. Pour ces derniers, **il convient de porter le salaire minimum du salarié à 1 645,58 € pour 151,67 heures.**

Nous vous tiendrons informés de l'évolution potentielle de la grille suite au prochaines réunions paritaires.

Nous restons disponibles si vous avez des questions ou une demande de précisions complémentaires.

Contact :
Samantha FOULON
samantha.foulon@fnsa-vauid.org